

Le chômeur... dangereux ?

Histoire d'un préjugé

Christine Machiels, historienne et directrice du CARHOP

La «chasse aux chômeurs» fait fureur en temps de crises. Elle repose sur la réactivation épisodique de vieilles formules associant chômage à oisiveté, «*mère de tous les vices*», déclinés en cascade et à l'envi, jusqu'à véhiculer dans sa vision la plus extrême, une idée de la dangerosité «du chômeur» pour l'ordre social et la démocratie. À l'agenda politique, l'hydre contre laquelle il faut mener la bataille a deux têtes : chômage et insécurité. Les chiffres de la criminalité, comme les taux de chômage font les bilans politiques d'aujourd'hui ; à force de combattre sur ces terrains statistiques pourtant distincts, certains n'hésitent pas à supposer (ou faire supposer) qu'ils font d'une pierre deux coups (combattre le chômage c'est combattre l'insécurité, et vice-versa).

Comment se construit en temps de crises le sentiment quasi-unanime à l'égard de l'augmentation des populations désœuvrées, donc marginalisées, comme d'une menace à l'ordre social, justifiant en tous sens un déploiement sécuritaire et/ou répressif ? Préjugés moraux et mises en forme savantes, semi-savantes ou politiques des «effets néfastes» du chômage constituent une lame du fond qui justifie la disciplinarisation croissante des dispositifs entourant le chômage, concrétisée au travers d'un cadre normatif et/ou des pratiques de sanctions¹.

L'expertise (économie, criminologie, sociologie, psychologie sociale, histoire, etc.) joue un rôle dans la mise en forme du chômage comme un fléau social. La représentation sociale et politique de la « dangerosité du chômeur » s'enracine dans des hypothèses scientifiques ou semi-scientifiques qui, mêmes si elles se heurtent aux doutes empiriques, sont tenues socialement pour «vraies».

«*L'oisiveté produit de la criminalité*» : si l'adage moral a une histoire longue, le débat scientifique sur la misère et le désœuvrement comme sources du crime naît avec l'émergence du savoir criminologique, dans la première moitié du XIX^e siècle. Des «statisticiens moraux», comme les belges Ducpétiaux (1827) ou Quételet (1848), tentent de lier statistiques criminelles et conditions socio-économiques. Ainsi, en prenant l'exemple de l'Angleterre, Ducpétiaux fait-il de l'absence de travail², donc de la misère, l'antichambre du crime :

«(...) la classe manufacturière, (...), livrée sans cesse aux fluctuations mercantiles, est plus exposée [que la classe agricole] à passer subitement de l'aisance à la misère, et à être ainsi conduite au crime par le désespoir. – C'est ce qui nous explique, en partie, pourquoi les districts les plus industriels de l'Angleterre, sont également ceux où, depuis longtemps, les délits sont les plus multipliés. La crise toute récente du même royaume, est encore venue confirmer tout ce que l'on doit attendre du malheureux sans travail, et sollicités par les besoins les plus impérieux»³.

1. Pour une approche socio-historique, voir les travaux d'Emmanuel PIERRU, dont *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*, Paris, Editions du Croquant, 2005. Sur la dimension contemporaine et européenne de la problématique : Vincent DUBOIS, État social actif et contrôle des chômeurs : un tournant rigoriste entre tendance européennes et logiques nationales », *Politique européenne*, 2007/1, n°21, pp. 73-95.

2. Sur l'apparition de la figure du «chômeur» tendant à se distinguer de l'image du «pauvre» à la fin du XIX^e siècle : Christian TOPALOV, *Naissance du chômeur 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.

3. Édouard DUCPÉTIAUX, *De la justice de prévoyance et particulièrement de l'influence de la misère et de l'aisance, de l'ignorance et de l'instruction sur le nombre des crimes*, Bruxelles, Cautauts, 1827, pp. 18-19. Ducpétiaux est bien connu comme fervent opposant à la peine de mort et réformateur du système des prisons en Belgique. Il s'est en outre intéressé plus particulièrement au sort de la jeunesse ouvrière, voir notamment ; Édouard DUCPÉTIAUX, *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, Bruxelles, Meline, 1843.

Ducpétiaux crée une cartographie de la criminalité en Angleterre sur base de statistiques, qu'il corrèle avec la configuration industrielle du pays. Fervent défenseur d'une «justice de prévoyance», Ducpétiaux vogue alors sur l'idée que le «malheureux sans-travail» est source de dangerosité, pour exiger précisément de l'État qu'il intervienne sur les causes du crime (selon lui, la pauvreté et l'ignorance). Par une approche scientifique, Ducpétiaux tente de confirmer l'adage «la moralité d'un peuple se fonde sur le degré d'aisance et de lumières qui y est répandu»⁴. L'absence de travail, la misère qu'elle implique, associées à la «démoralisation» et «l'oisiveté», sont considérées comme les mobiles du crime. Dans l'approche de Ducpétiaux, l'amalgame entre pauvreté et démoralisation reste fort, quand bien même il fait partie de ces observateurs sociaux du milieu du XIX^e siècle qui dénoncent les implications d'une nouvelle organisation du travail sur les conditions de vie des ouvriers⁵. De proche en proche, cette réflexion, aussi sociale et inédite soit-elle, ne désarme pas les argumentations visant le lien entre pauvreté et criminalité.

La suspicion de criminalité qui entoure les personnes sans ressources au XIX^e siècle, justifie un encadrement disciplinaire. Concrètement au XIX^e siècle, que se passe-t-il quand un travailleur perd son emploi ? Assimilé au vagabond, le chômeur peut subir l'enfermement dans des dépôts de mendicité et d'autres établissements disciplinaires⁶.

La question des liens entre économie, délinquance et répression pénale est souvent pensée au cours des XIX^e et XX^e siècles, au travers de cette relation pauvreté-criminalité. Aujourd'hui, le débat entre criminologues est loin d'être clos. Il se focalise sur la question suivante : le chômage est-il un facteur de délinquance ? À la lecture des statistiques du chômage, couplées aux chiffres du crime, certains insistent encore sur la dimension «criminogène» du chômage (les chiffres étant alors perçus comme le reflet de «conduites criminelles»). *A contrario*, d'autres experts voient dans cette corrélation le signe d'une intensification de la répression pénale, résultat de politiques publiques, inspirées aussi par l'évolution du marché de l'emploi (les chiffres étant considérés comme le reflet d'une «criminalité enregistrée»). Cette seconde manière de voir tend à rendre visible toute la complexité – méthodologique mais aussi politique- du lien statistique entre les indicateurs de crises économiques et les délits⁷.

Le lien entre chômage et immoralité (criminalité, dans sa forme la plus extrême) s'est construit sur un «réseau complexe de discours», qui ne se limite pas à la sphère de l'expertise. Entrepreneurs moraux et dirigeants économiques ont également contribué à façonner l'évidence du lien, celle-ci va même jusqu'à imprégner discours et pratiques des acteurs du contrôle social⁸. Ainsi, en 1934, un juge des enfants de l'arrondissement d'Anvers écrit-il à propos de l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance :

«Incontestablement la moralité des familles et la moralité publique, ayant atteint un niveau plus bas dans l'après-guerre, et le chômage ayant encore contribué à accentuer cet abaissement des vertus familiales et civiques, les parents, se sentant eux-mêmes moins vertueux qu'autrefois, ou n'ayant même pas conscience de l'abaissement du niveau moral dans leur chef, ne constatent plus avec la même acuité, ou ne décèlent plus avec la même vigilance les défauts graves de leurs enfants ou leurs écarts de conduite»⁹.

4. Édouard DUCPÉTIAUX, *De la justice de prévoyance (...)*, p. 13.

5. Robert Castel fait la même observation à propos du socialiste utopique, Eugène BURET. Robert, CASTEL, *les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995, p.220.

6. Jean NEUVILLE, *La condition ouvrière au XIXe siècle*, t. 2, *l'ouvrier suspect*, 1977, p. 80. La «suspicion de criminalité» qui entoure la classe laborieuse est illustrée par l'œuvre de Louis Chevallier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1958.

7. Nicolas BOURGOIN, «Mouvements économiques et criminalité : quelques pistes de réflexion», *Champ pénal*, vol. VI, 2009, mis en ligne le 24 octobre 2009, consulté le 12 novembre 2012. URL : <http://champpenal.revues.org/7489>.

8. Thierry GODEFROYD, Bernard LAFFARGUE, *Changements économiques et répression pénale, plus de chômage, plus d'emprisonnement ?*, Paris, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, 1991, p.71 (à propos de D. Melossi, 1985).

9. AEA, ACA, CDPP. Rapport du juge des enfants de l'arrondissement d'Anvers au premier président de la cour d'appel de Bruxelles sur l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance pendant l'année 1934, p. 1.

En périodes de crise, propices aux «paniques morales», l'inquiétude se focalise tout spécialement sur la jeunesse, considérée à la fois comme l'héritière d'un passé transmis et le réceptacle de nos incertitudes quant à l'avenir. La «panique morale» n'est alors pas sans répercussion sur les pratiques de contrôle social ; celle-ci encourageant le plus souvent «une sévérité accrue, un durcissement des attitudes»¹⁰, dans les dispositifs de contrôle ou de sanctions existant.

L'idée que le chômage, perçu par les experts comme une «*déviante sociale*», conduirait inévitablement à la criminalité se double, au début des années trente, par le sentiment que les chômeurs sont enclins à des comportements politiques extrêmes (facteur aussi d'insécurité). Ceux-ci seraient des expressions d'une protestation contre la démocratie, d'une part, et l'économie de marché, d'autre part. Aujourd'hui, quelques études empiriques démontrent que cette «*évidence sociologique*», régulièrement commentée en périodes électorales, ne résiste pas aux précautions méthodologiques d'usage, notamment la définition du «groupe des chômeurs», la corrélation statistique entre le chômage et les résultats électoraux, etc.¹¹

Au final, la focalisation sur la prétendue violence ou le supposé vote «extrême» des chômeurs, présentés comme les effets délétères du chômage sur l'ordre social et la démocratie, contribuent à détourner l'attention du public des vrais enjeux du débat. Aussi est-on en droit de renverser les problématiques, en soulignant que la précarité vécue par les chômeurs constitue une insécurité en soi, ainsi qu'«*en s'interrogeant sur ce que la démocratie fait de (ou aux) chômeurs, et non plus simplement sur ce que les chômeurs font à la démocratie*»¹². Plusieurs études empiriques visant à décortiquer les représentations sociales et politiques des «effets néfastes du chômage», existent, et contribuent à proposer une autre manière de voir. Elles méritent à ce titre de faire partie du débat public, ainsi que des cénacles médiatique, politique et militant, qui trop souvent les ignorent.

L'impossibilité aujourd'hui de penser le chômage comme un risque social, qui suppose la mise en place d'un dispositif étendu de protection, vient aussi de la difficulté à se détacher de l'idée que le «chômeur» est un problème en soi, qu'il faut traiter. Le discours qui lie insécurité et chômage contribue tout spécialement à focaliser l'attention sur des «boucs émissaires», exemptant les responsables politiques à aborder de front les vrais enjeux, sociaux et économiques, liés à l'emploi.



10. Thierry GODEFROYD, (...), p. 71.

11. E. PIERRU, (...), 2005.

12. *Ibid.*